

Au Liban, le combat pour la laïcité est loin d'être gagné

Les partisans de la laïcité ont organisé leur marche, la «Laïque pride», hier à Beyrouth, afin d'expliquer un concept qui fait peur

BEYROUTH
De notre correspondant

L'idée est dans l'air du temps à Beyrouth. Face aux errements du système politique confessionnel, des citoyens libanais poussent vers davantage de laïcité au Liban. «Ce que la marche du 25 avril va changer? Rien du tout peut-être! Mais il est essentiel de faire entendre notre voix», explique Alexandre Paulkevitch, danseur et co-organisateur de la «Laïque Pride» d'hier. La bataille est cependant loin d'être gagnée dans ce Liban reposant sur le délicat équilibre entre 18 confessions et où le religieux et le politique sont intrinsèquement liés. «Les Libanais ne savent pas ce que signifie la laïcité, regrette Paulkevitch. Certains ne veulent pas en entendre parler car ils croient que nous sommes contre l'idée de Dieu. On peut être croyant et laïc, mais la population ne le sait pas.»

Ce débat sur la laïcité «made in Lebanon» est complexe car il cristallise en réalité plusieurs combats. «Chez nous, la laïcité est un mot fourre-tout, déplore Antoine Messarra, politologue et constitutionnaliste. Au Liban, nous ne pouvons même pas en parler en tant que notion scientifique, car ce concept exacerbe les passions et repose principalement sur des préjugés, chez les "pro" comme



Les partisans de la laïcité ont manifesté dimanche matin à Beyrouth. Une revendication particulièrement délicate au Liban, pays qui repose sur le délicat équilibre entre 18 confessions religieuses.

chez les "anti".» Parmi les thèmes avancés dans ce débat surnage celui du mariage civil. Au Liban, les citoyens ne peuvent contracter de mariage en dehors des clercs. Cette situation pousse de nombreux Libanais à prendre l'avion

La campagne de 1998 en faveur du mariage civil avait été orchestrée par le Mouvement pour les droits humains.

pour se marier à 45 minutes de là, à Chypre. «L'établissement d'un mariage civil ne nécessiterait pas forcément d'avoir un État laïc, assure Hoda Nehmé, doyenne de la faculté de philosophie de l'Université Saint-Esprit de Kaslik. Ce serait un premier pas.»

Ce premier pas, des associations et des ONG militent activement pour le faire. En 1998, le président de la République Elias Hraoui souhaitait instaurer le mariage civil pour raison personnelle. «Vingt-trois ministres étaient pour, mais ce projet de loi n'est jamais arrivé devant le Parlement, se souvient Nasri Sayegh, journaliste au quotidien *As-Safir* et fervent partisan de la laïcité. Rafic Hariri (le premier ministre de l'époque, assassiné en février 2005) l'avait finalement retiré sur ordre de l'Arabie saoudite.»

Antoine Messarra, lui, a une autre lecture de l'histoire: «Il y a douze ans, la société civile a très mal mené sa campagne pour le mariage civil. Elle a réuni des partis et des acteurs trop sectaires, alors qu'il faudrait simplement faire campagne en réclamant l'application des textes existants, à commencer par l'article 9 de la Constitution qui stipule la liberté de croyance et par l'arrêté de 1936 qui prévoit la création d'une

19^e communauté de droits communs.»

Cette campagne de 1998 en faveur du mariage civil avait été orchestrée par le Mouvement pour les droits humains d'Ougarit Younan et Walid Slaybi. Depuis, ces derniers n'ont pas relâché leurs efforts. Aujourd'hui, ils animent l'association Chaml qui, en mars dernier, avait simulé des dizaines de mariages civils en plein Beyrouth.

Diana Assaf, jeune volontaire au sein de l'association, se veut pragmatique: «Nous nous battons pour la laïcité au nom des Libanais de différentes confessions qui s'aiment et qui veulent se marier

indépendamment des religions. Nous réclamons également quelque chose de simple: l'égalité de droits entre les hommes et les femmes de ce pays. Nous travaillons donc sur un nouveau projet de loi qui sera présenté d'ici deux mois. Mais nous avons bien conscience que la plupart des leaders religieux sont contre nous car ils perdraient une partie de leur pouvoir et de leurs rentrées financières. J'ai parfois l'impression que ce projet est impossible, mais nous ne devons pas baisser les bras.»

Pour Antoine Messarra, la question des régimes confessionnels est en réalité à replacer dans le contexte du monde arabe. «Ces régimes visent à protéger les droits des minorités, même de manière boîteuse. Aujourd'hui, dans le monde arabe, personne ne peut faire mieux que le Liban dans le domaine des droits humains.» Une maigre consolation pour les manifestants d'hier.

DAVID HURY